

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois le 03 février le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17
Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023

PRESENTS : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric.

ABSENTS : Mme VASSON Emmanuelle. M. GUERET Laurent, ROCHER Cyril, VIALLE Cyril excusés.

Secrétaire de séance : M. BISSON Bruno

Ordre du jour

- Avenant mandat de gestion de l'Ophis.
- Schéma Départemental des Gens du Voyage ;
- Plan Communal de Sauvegarde ;
- Médiation préalable obligatoire.

Commission 1 : Finances Aménagement de l'espace et travaux :

- Agrandissement du restaurant scolaire demande de subvention FIC et DETR
- Travaux rue de l'Ecole demande de subvention FIC
- Autorisation de dépenses avant le vote du Budget Primitif

Commission 2 : Communication, vie associative, festivités :

- Fête du village 2023

Questions Diverses.

- Demande de subvention exceptionnelle pour les Amis du Jauron
- Convention Chats Libres 2023
- Conventions territoire zéro déchets

DELIBERATIONS

DETR 2023 - Travaux de modification du restaurant scolaire :

Madame la Maire explique qu'au vu de l'augmentation régulière du nombre d'élèves scolarisés à l'école primaire de la commune il est nécessaire d'optimiser l'espace disponible afin d'agrandir le restaurant scolaire.

Il existe une possibilité d'agrandissement en démolissant un bloc sanitaire existant attenante et en aménageant la place ainsi obtenue.

Elle présente le plan du projet et une estimation financière s'élevant à 10 000,00 HT

Après discussion les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité ce projet et prévoiront son inscription au Budget primitif 2023, ils demandent à Madame le Maire de :

- procéder à la mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux.
- Solliciter le financement auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---|-----------------|
| • Montant estimé des travaux : | 10 000.00 € HT. |
| • Dotation d'Equipement des Territoires : | 2 000.00 € |
| • Fond d'Intervention Communal : | 2 000.00 € |
| • Région Auvergne-Rhône Alpes | 4 000.00 € |
| • Financement communal : | 2 000.00 € |

Après discussion les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le projet présenté ainsi que son plan de financement et demandent à Madame la Maire, d'effectuer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires 2023.

FIC 2023 Travaux de modification du restaurant scolaire :

Madame la Maire explique qu'au vu de l'augmentation régulière du nombre d'élèves scolarisés à l'école primaire de la commune il est nécessaire d'optimiser l'espace disponible afin d'agrandir le restaurant scolaire.

Il existe une possibilité d'agrandissement en démolissant un bloc sanitaire existant attenante et en aménageant la place ainsi obtenue.

Elle présente le plan du projet et une estimation financière s'élevant à 10 000,00 HT

Après discussion les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité ce projet et prévoiront son inscription au Budget primitif 2023, ils demandent à Madame le Maire de :

- procéder à la mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux.
- Solliciter le financement auprès du Département du Puy de Dôme, au titre du FIC 2023.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---|-----------------|
| • Montant estimé des travaux : | 10 000.00 € HT. |
| • Fond d'Intervention Communal : | 2 000.00 € |
| • Dotation d'Equipement des Territoires : | 2 000.00 € |
| • Région Auvergne-Rhône Alpes | 4 000.00 € |
| • Financement communal : | 2 000.00 € |

FIC 2023 - Aménagement du bourg - voirie rue de l'Ecole :

Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1er octobre 2021 concernant l'aménagement du bourg et notamment l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière sur la Place du Coudert et plus particulièrement sur la rue de l'Ecole.

Les travaux s'articuleront autour de la mise en sens unique de la circulation et de la réfection de la rue de l'Ecole, par la création de places de stationnement supplémentaires, par la mise en place de ralentisseurs sur la rue entre l'école et la salle des fêtes et également par l'enfouissement des derniers réseaux aériens de la Place du Coudert.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant estimé des travaux : **288 841.00 € HT.**
- **Fond d'Intervention Communal :** **115 536.00**
- **Dotations d'Équipement des Territoires :** **77 384.00**
- **Financement communal :** **95 921.00 € HT**

Après discussion les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le projet présenté ainsi que son plan de financement et demandent à Madame la Maire, d'effectuer une demande de subvention au titre Fond d'Intervention Communal 2022.

Travaux d'éclairage public Place du Coudert suite aménagement BT - T2 :

Madame la Maire présente le devis estimatif établi par la réfection de l'éclairage public de la Place du Coudert dans le cadre de travaux de voirie et d'aménagement de place :

Le montant total des travaux s'élève à 52 000.00 € HT la participation de Territoire Energie du Puy de Dôme s'élève à 50 % du montant HT des travaux d'éclairage public et à 60 % des travaux de mise en conformité.

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à 25 847.94 €

Après délibération les membres du conseil municipal, approuve le projet présenté et l'inscription de son financement au Budget primitif 2023 et autorisent madame la Maire à signer la convention à intervenir

Autorisations de dépenses avant le vote du Budget Primitif :

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que cette année le date limite de vote des Budgets Primitifs est fixée au 15 avril.

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après discussion le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget primitif 2023 :

Opération	Article	Libellé Article		montant
		Autres groupements - Bâtiments et installations		
ONA	2041582		Autorisation	5 000,00 €
ONA	2051	ACQUISITION DE LOGICIEL	Autorisation	250,00 €
ONA	21312	Bâtiments scolaires	Autorisation	625,00 €
ONA	21318	Autres bâtiments publics	Autorisation	625,00 €
ONA	21757	Matériel et outillage de voirie	Autorisation	1 000,00 €
		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		
ONA	2183		Autorisation	500,00 €
ONA	2184	MOBILIER	Autorisation	750,00 €
		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
ONA	2188		Autorisation	1 500,00 €
		INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE		
ONA	2315		Autorisation	4 625,00 €

OPHIS Avenant au mandat de gestion n°2 à la convention du 1er février 2014 :

Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire présente l'avenant, à la convention de gestion du 1er février 2014, concernant la gestion des logements communaux

1. Type 5 de 95.31 m², 4 place de la Poste.
2. Type 3 de 53 m², 6 rue du Chantoux

Cet avenant précise les missions confiées au gestionnaire et sa rémunération qui s'élève à 7% du montant des loyers quittancés indexée sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages (base 113.53 en novembre 2022).

Après discussion les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire, à signer cet avenant.

Les Amis du Jauron - Subvention exceptionnelle :

Madame la Maire expose la demande de l'association "Les Amis du Jauron".concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour permettre l'acquisition d'équipements de sécurité notamment des casques de chantier et des pantalons de protection lors des opérations de bucheronnage.

Madame la Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 € aux "Amis du Jauron".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € aux "Amis du Jauron".

Schéma départemental de l'Accueil des gens du voyage :

Madame Patricia BUSSIÈRE, explique que conformément à la Loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, l'Etat et le Conseil Départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental.

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du projet de schéma départemental préalablement à la réunion du conseil municipal.

Madame la maire demande aux conseillers de faire part de leurs observations sur celui-ci.

Aucune observation n'étant émise, le Conseil Municipal émet , à l'unanimité, un avis favorable au projet de schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage

Convention pour le prêt de matériel opération territoire zéro déchet :

Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire informe que le Syndicat du Bois de l'Aumône propose de prêter du matériel pédagogique ou pratique utilisable lors d'opération de "nettoyage" des lieux publics.

Le cas échéant une convention sera établie entre la commune et le SBA.

Après discussion les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame la mairie à signer cette convention.

Convention pour la stérilisation des chats libres :

Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire rappelle :

- l'Article L.217-du Code Rural qui précise que le maire peut, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, vivant en groupe dans les lieux publics, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.
- L'Arrêté préfectoral du 03 avril 2014 stipulant que les chats errants doivent être identifiés, stérilisés et relâchés sur les lieux de leurs captures.

L'Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme propose à la commune une convention pour assure la stérilisation des chats dit "libres"

Après discussion les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les termes du projet de convention et autorisent Madame la mairie à signer.

	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2023
DE012023	detr 2023 aménagement du restaurant scolaire

DE022023	FIC 2023 aménagement du restaurant scolaire
DE032023	FIC 2023 aménagement de bourg voirie rue de l'école
DE042023	travaux éclairage public place du coudert bt 2
DE052023	autorisations de dépenses avant le vote du Budget primitif 2023
DE062023	ophis avenant 2 au mandat de gestion
DE072023	subvention exceptionnelle aux Amis du jauron
DE082023	Observations schéma départemental Gens du voyage
DE092023	Convention prêt de matériel zéro déchets
DE102023	Stérilisation chats libres

Signatures :

Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric

The image shows ten handwritten signatures arranged in two columns. The left column contains five signatures, and the right column contains five signatures. The signatures are written in black ink, except for the bottom-most signature in the right column, which is written in blue ink. The signatures are stylized and cursive, corresponding to the names listed in the text above.